

RAPPORT N° 00/8-18
au Conseil Municipal

OBJET

RHI PAVADE
CRAC 1999

Le dossier de réalisation de l'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre de Pavadé (Bellepierre), le programme des travaux ainsi que le bilan financier prévisionnel de l'opération ont été approuvés par Délibération n° 92/4-02 du Conseil Municipal en séance du 12 septembre 1992.

Sa mise en œuvre a été confiée à la SIDR par le biais d'une Convention de concession d'aménagement signée le 08 février 1993, amendée par Avenants successifs du 28 septembre 1993 et du 18 novembre 1997.

Le programme initial de la RHI prévoyait :

- L'acquisition d'environ six hectares de terrains bidonvillés ;
- La réalisation et le renforcement des équipements primaires et secondaires ;
- Le relogement définitif d'environ cent quatre vingts familles (180) ;
- La réalisation de 311 logements dont l'essentiel à usage du locatif social.

La SIDR nous présente le Compte Rendu Annuel au Concédant (CRAC) pour l'année 1999 comprenant :

- le bilan financier mis à jour ;
- le bilan comptable au 31 décembre 1999 qui tient compte des dépenses et des recettes constatées depuis le lancement de l'opération ;
- le plan de trésorerie.

I – ETAT D'AVANCEMENT PHYSIQUE

a) La majorité du programme de construction a été réalisé, le déblocage du solde de la subvention de l'Etat (20%) reste conditionné par l'achèvement total, à savoir la réalisation des opérations de logements prévues sur le secteur 1C (impliquant sa libération par la famille SORNOM) et 3C (en démarrage d'études). Les relogements ont été exécutés en totalité.

b) Le programme des travaux pour 2001 :

- livraison de l'opération des Opales (mi 2001) ;

RAPPORT N° 00/8-18

- réalisation du sentier en berge des Opales ;
- étude du projet d'accession de l'îlot 3C (38 logements) ;
- sécurisation de l'allée des Girasols.

II – SITUATION SOCIALE

Le programme de la MOUS validé en 1997 est terminé mais la présence du travailleur social est toujours effective sur le terrain.

III - LE BILAN REVISE (prévisionnel 2000)

Le bilan financier au 31 décembre 1999 a diminué. Il est passé de 57 954 470 F HT en 1998 à 57 420 289 F soit une diminution de 534 181 F.

La SIDR a engagé 44 739 668 F HT de dépenses soit 70% du budget total alors que le montant des recettes est de 41 667 827 F HT (mais la recette Etat sur le FRAFU a été versé en totalité dans le courant de l'année 2000 soit 2 748 418 F).

PARTICIPATION COMMUNALE TTC	CRAC 1998	Bilan révisé au 31.12.99	Evolution
	18 224 919 F	18 217 988 F	- 6 931 F

La participation communale au déficit de l'opération s'élève à 18 217 988 F ; dans le cadre de sa participation,

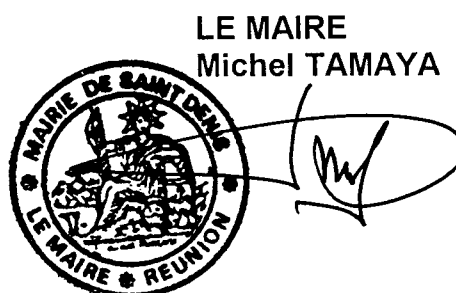
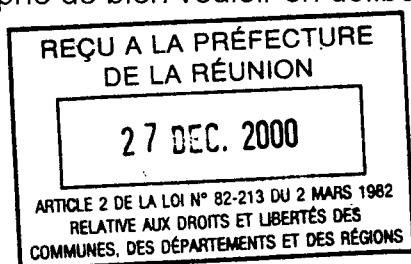
la Ville a déjà effectué le versement d'un montant de 14 996 000 F.

Pour 2001, la participation communale au déficit de l'opération est pratiquement inchangé et sera de 2 000 000 FF TTC ; le solde sera versé à la clôture de l'opération.

La SIDR nous proposera un CRAC de clôture en fin d'année 2001.

Je vous demande d'approuver le CRAC 1999 de la RHI Pavadé.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 00/8-18
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 14 décembre 2000

OBJET

RHI PAVADE
CRAC 1999

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport N° 00/8-18 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Jean-Claude FIDJI, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Aménagement et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(5 votes contre - dont 1 par procuration)

Approuve le Compte Rendu Annuel au Concédant (CRAC) de l'opération Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) de Pavadé arrêté au 31 décembre 1999.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis le **21 DEC. 2000**

LE MAIRE
Michel TAMAYA

